

50. Que, dans l'humble opinion des soussignés, ce remède serait l'établissement d'une Université indépendante à Montréal. Par cet établissement, le Saint-Siège n'aurait pas à se prononcer sur les interminables difficultés qui sont pendantes à son suprême tribunal, lesquelles exigeraient un long et sérieux examen, et qui se trouvent aujourd'hui compliquées d'une manière suprême. Or, elles disparaîtraient sans bruit par cet acte de Suprême Autorité. Québec ne saurait redouter l'établissement d'une Université rivale; car elle a pris les devants depuis plusieurs années, et elle se trouve déjà richement dotée de bibliothèques, musées et autres avantages précieux qui lui donneront pour longtemps le pas sur l'Université dont on demande l'érection. En accordant cette faveur à Montréal qui, par son dévouement constant pour la Sainte Eglise Romaine, semble l'avoir méritée, il mettra fin à des divisions scandaleuses pour nos bons Catholiques, et fera régner une paix qui sera d'autant plus goûtée qu'elle est plus désirée. Deux Universités, une à Québec et une à Montréal, contribueront à entretenir une noble émulation propre à propager dans le monde, dans ces temps mauvais, les seines doctrines, sous la protection et la direction du Saint-Siège, qui aura là une nouvelle garantie que son enseignement est religieusement accepté et ponctuellement suivi.

Pour ces considérations et autres qu'il serait trop long d'énumérer, les soussignés, comptant fermement sur le zèle apostolique de Votre Sainteté pour le plus grand bien de la Religion, ont la pleine confiance que leurs vœux seront exaucés par l'établissement d'une Université Catholique à Montréal. Cette faveur insigne les remplira d'une nouvelle ardeur pour tout ce qui concerne la prospérité de la Sainte Eglise et l'exaltation du Saint-Siège Apostolique pour lequel ils se proposent d'être plus que jamais dévoués comme des fils affectionnés.

Diocèse de

Juillet 1881.